

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2023 - 15

Décision du Tribunal Administratif du 24 janvier 2023

6 février 2023

Cédric CORNET, maire du Gosier prend acte et se satisfait de la décision du Tribunal Administratif du 24 janvier 2023, condamnant la société gestionnaire du palais des sports et de la culture jusqu'en décembre 2020, à verser à la commune la somme de 1,2 millions d'euros.

Cette décision fait valoir l'intérêt porté à la dénonciation du contrat de délégation de service public par la Ville du Gosier.

Le maire du Gosier rappelle que la gestion municipalisée du palais des sports et de la culture était sa priorité car ce mode de gestion renforce le leitmotiv de l'équipe municipale : *Au service de la population.*

Toute l'équipe administrative et technique du palais des sports et de la culture du Gosier poursuit ses objectifs conformément à la feuille de route donnée par le maire, afin que la structure devienne à termes l'équipement majeur au niveau régional concernant l'offre culturelle et sportive de Guadeloupe.